

Le Film Français Date de publication : 10/05/2016

Patrick Raude a fait le point, le 10 mai, durant les Rencontres cannoises de l'Afcae, sur quelques unes des 33 propositions issues de son rapport sur la simplification et la modernisation du classement art et essai.

Ce mardi 10 mai au matin, l'Afcae organisait son assemblée générale ordinaire au sein du Palais des Festivals, salle Debussy. Outre le renouvellement d'un tiers de son conseil d'administration, l'association avait invité Patrick Raude pour dévoiler ses propositions retenues dans le cadre de la mission de simplification et de modernisation du classement art et essai, confiée par Frédérique Bredin en septembre dernier, à qui ce rapport a été remis lundi 9 mai.

Avec ce rapport d'une cinquantaine de pages, qui compte 33 propositions, Patrick Raude vise plus particulièrement six objectifs : "un renforcement et un accroissement du soutien financier du CNC à l'art et essai" (1) ; "un meilleur ciblage des subventions" (2) ; "un soutien renforcé aux salles et aux distributeurs des films les plus risqués économiquement" (3) ; "une aide à la création d'emplois d'animateur culturel dans les salles" (4) ; "un repositionnement de la marque art et essai" (5) ; et "une importante simplification de la procédure de classement" (6).

Sur le premier point, Patrick Raude propose une majoration de 500 000 € de l'enveloppe budgétaire dédiée au classement art et essai, ainsi qu'un renforcement de l'allocation budgétaire du dispositif de l'aide à la programmation difficile. Cette dernière concerne aujourd'hui une cinquantaine de salles. Patrick Raude propose qu'à travers cette augmentation "le champ géographique des salles concernées puisse être étendu et que les salles déjà éligibles puissent accéder à ses subventions renforcées".

Concernant le second objectif, Patrick Raude propose de monétiser l'obtention des trois labels art et essai (Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine/Répertoire) ; de majorer le coefficient multiplicateur d'environ 10 % pour les salles d'un, deux ou trois écrans issues des catégories C, D et E ; et - toujours sur les catégories C, D et E - d'instaurer un seuil plancher d'éligibilité en termes de pourcentage de séances art et essai, lequel serait fixé "à un niveau relativement bas, de l'ordre de 13, 14 ou 15 % suivant les catégories concernées."

Pour accomplir son troisième objectif, le rapport Raude propose de mieux valoriser dans les modes de calcul du classement et des subventions la diffusion des films Recherche et Découverte sortis sur moins de 70 copies, avec l'idée que la part des séances de ces films soit affectée d'une pondération majorée de 1,5, "ce qui rémunérera la prise de risque additionnelle que prennent les salles lorsqu'elles sortent ces films". Patrick Raude propose également de dispenser de paiement de VPF, à partir de la 3e semaine, la sortie dans les salles art et essai de films - distribués sur moins de 70 copies en sortie nationale - dans les villes de moins de 50 000 habitants et les zones urbaines sensibles.

Concernant le quatrième axe, Patrick Raude propose d'intégrer l'exploitation art et essai dans les conventions CNC/Etat/Régions, qui seront signées cette année. Il s'agit du fameux dispositif "1€ pour 2€" (lorsque que la région met 2€ sur une action prévue dans la convention, le CNC abonde de 1€ supplémentaire) que Patrick Raude souhaite, donc, étendre aux salles art et essai. Deuxième proposition, "plus iconoclaste" selon son auteur : "rendre éligible au SFEIC (Soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, Ndlr) le financement par l'exploitant art et essai de sa côte part de financement" des emplois d'animateur culturel.

Enfin, sur la question de la simplification de la procédure du classement, Patrick Raude propose de formaliser l'existence des groupes de travail régionaux (qui formulent des recommandations de classement) dans le cadre d'une commission art et essai unique "qui pourrait se réunir soit en formation régionale, soit en formation nationale". Il propose également d'adopter "un calendrier plus lisible, calé sur l'année civile" ; de donner une validité de deux ans aux décisions de classement pour les salles qui reçoivent moins de 10 000 € de subventions par an ; et de simplifier le questionnaire financier, qui porterait uniquement sur le chiffre d'affaires, le résultat net et le ratio recette billetterie/chiffre d'affaires. "C'est suffisant pour percevoir la nature de l'activité de la salle", a justifié Patrick Raude.

En outre, Patrick Raude propose de réduire de sept à cinq le nombre de formations régionales de la commission art et essai, suivant ainsi la récente diminution du nombre de régions. Le CNC publiera officiellement ce rapport "juste après le Festival de Cannes", avant de mener avec les professionnels une "concertation approfondie", selon les mots de Frédérique Bredin.

Kevin Bertrand- Le film Français